

Paris, le 22 février 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plainte contre les salariés du centre dentaire Dentego

**Contact presse :**  
FSDL  
[secrtaire@fsdl.fr](mailto:secrtaire@fsdl.fr)

Vendredi 19 février a eu lieu, au sein du Conseil de l'Ordre des Hauts de Seine, la tentative de conciliation entre les plaignants et les confrères salariés de Dentego suite au reportage sur le centre dentaire Dentego au JT de 20h de TF1.

Étaient présents :

- Les présidents de L'Ordre des Hauts de Seine et de Paris, les Drs Georges HANAU et Michel AMORIC.
- Maître Vassal. avocat du Conseil de l'Ordre.
- Plusieurs confrères plaignants dont le Dr Patrick SOLERA (président de la FSDL), non assistés par un avocat.
- 8 praticiens salariés de Dentego et leur représentant mandaté par Dentego, Me Ruyard Bessis.

Après plus de 2 heures de discussions il apparaît que la majorité des praticiens ne s'est pas rendu compte de la portée et des conséquences de ce type de reportage vis-à-vis du Code de Déontologie auquel chaque chirurgien-dentiste est soumis. Ces confrères ont, pour certains, exprimé leurs regrets et expliqué avoir signifié leur désapprobation orale auprès de leur direction.

A la lumière de ces échanges confraternels, le Dr Patrick SOLERA, associé avec plusieurs dizaines de praticiens, a décidé de maintenir sa plainte à l'encontre de certains des praticiens exerçant dans le centre dentaire Dentego de Boulogne-Billancourt.